

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018



AJOUTS AUX RÉSERVES

APERÇU

Au début de 2010, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Canada ont formé un groupe de travail conjoint ayant pour mandat, en vertu d'une résolution de l'APN, de réformer conjointement la Politique sur les ajouts aux réserves de 2001. En 2016, ce travail a abouti au lancement d'une nouvelle politique sur les ajouts aux réserves.

Principales nouveautés dans la nouvelle politique :

- Un langage de politique plus clair sur les ajouts de terres aux réserves;
- Des catégories de politique mises à jour;
- Le retrait de la « contiguïté » en tant que critère de sélection des terres;
- Une processus rationalisé axé sur une planification du travail et une gestion de projets conjoints.

Lors de l'Assemblée générale annuelle 2016 de l'APN, les Chefs en assemblée ont adopté la

résolution 17-2016 de l'APN, *Appeler le Canada à actualiser la Politique d'ajouts aux réserves*, laquelle demande au Canada de travailler avec l'APN afin d'assurer une interprétation et une mise en œuvre conjointes de la politique sur le terrain. AANC a accepté une proposition de l'APN sur les ajouts aux réserves qui demandait aux parties de travailler ensemble à l'obtention de ces résultats.

Services aux Autochtones Canada (SAC), le nouveau ministère fédéral chargé de la mise en œuvre des ajouts aux réserves, a hésité à s'engager avec l'APN dans l'interprétation et la mise en œuvre de la politique sur les ajouts aux réserves sur le terrain. En décembre 2017, SAC a de nouveau indiqué sa volonté de s'engager dans le dossier des ajouts aux réserves et a accepté de fournir un financement limité à l'APN pour engager un dialogue sur les ajouts aux réserves avec les Premières Nations.

COMPTE RENDU

Le Canada a mis sur pied le Comité consultatif national sur les ajouts aux réserves, qui est chargé d'éclairer la mise en œuvre des politiques et d'élaborer des outils et des pratiques exemplaires pour appuyer les collectivités des Premières Nations participant au processus d'ajouts aux réserves. Le Comité consultatif comprend un certain nombre de

participants des Premières Nations, y compris des représentants de l'APN et de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones.

L'APN a entamé un dialogue sur la nouvelle politique sur les ajouts aux réserves avec les Premières Nations et les gestionnaires des

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

terres des Premières Nations. L'information recueillie appuiera les efforts de défense d'intérêts de l'APN lors de réunions avec

diverses entités, telles que le Comité consultatif national sur les ajouts aux réserves.

PROCHAINES ÉTAPES

L'APN continuera de travailler à la mise en œuvre de mesures concrètes pour répondre aux Appels à l'action et présentera un rapport

sur les progrès accomplis au Comité exécutif de l'APN et aux Chefs en assemblée.

